

**Zeitschrift:** Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse  
**Herausgeber:** Union syndicale suisse  
**Band:** 45 (1953)  
**Heft:** 5

**Artikel:** Avec un an de retard une évocation historique : le centenaire du Syndicat des typographes de Lausanne  
**Autor:** Möri, Jean  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-384815>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 30.06.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

d'administration du B. I. T., que les travailleurs voudraient plus efficace; des travaux des commissions d'industrie, etc.

Bornons-nous à citer, en conclusion, ces paroles de M. Morse qui résument bien la situation de notre époque: « Nous continuons de vivre des temps exceptionnellement troublés. A maints égards, toutefois, l'année qui s'est écoulée depuis la dernière session de la conférence a été moins mauvaise qu'on ne le craignait. La guerre ne s'est pas étendue, l'inflation a généralement fait place à la stabilité et le chômage n'a pas subi l'accroissement que l'on pouvait redouter à un certain moment. Mais ce n'est là, à tout prendre, qu'un équilibre précaire et, quoi qu'il en soit, nous n'avons pas suffisamment progressé vers les objectifs que nous nous sommes engagés à atteindre. » Ces objectifs restent la paix et la justice économique et sociale. Peut-on espérer qu'en 1953 ils apparaîtront, enfin, plus proches et plus réalisables?

Avec un an de retard une évocation historique

## Le centenaire du Syndicat des typographes de Lausanne

Par Jean Möri

Avec confusion je constate que de renvoi en renvoi douze mois se sont écoulés depuis la commémoration inoubliable du centième anniversaire de la section de Lausanne de la Fédération suisse des typographes, le samedi 3 mai 1952, sans que la *Revue syndicale suisse* ait mentionné l'événement. C'est d'autant plus impardonnable que l'Union syndicale suisse et son secrétaire avaient été spécialement choyés en l'occurrence. Mais les événements se succèdent avec une telle rapidité dans la vie d'un secrétaire syndical qu'il peut bien invoquer des circonstances atténuantes pour avoir fait poser un tel lapin à ses amis. D'autant mieux que cet anniversaire fut commémoré avec trois mois de retard et que la presse locale dans son ensemble salua l'événement avec une chaude cordialité. Le contraire eut d'ailleurs été surprenant pour qui connaît les bons rapports noués généralement autour du marbre entre rédacteurs et typos dont la collaboration aboutit au journal indispensable à chacun aujourd'hui. Cette évocation tardive d'un événement mémorable aura du moins l'avantage indiscutable d'avoir prolongé l'attention.

## *I. Commémoration*

N'avoir pas le don d'organisateur n'empêche pas de le reconnaître et de l'admirer chez autrui. Louis von Arx, secrétaire de la section de Lausanne des typos, anima toutes ces équipes diverses auxquelles revient incontestablement le mérite d'une réussite complète de la cérémonie du centenaire qui déroula ses fastes à l'Aula du Palais de Rumine, autrement dit à l'Université. Ce décor splendide contribua évidemment à donner à la fête ce ton de solennité qui marque les grands événements.

L'évocation historique présentée par le président Dreyer, par la forme et par le fond, contribua sans aucun doute au silence attentif continu, impressionnant, d'un auditoire dont la vie même semblait dépendre des personnalités qui se relayaient à la tribune.

La participation du président du Conseil d'Etat vaudois, M. Chaudet, et du conseiller municipal Pierre Graber, ancien syndic de la ville de Lausanne, donnèrent un éclat particulier à la partie oratoire. Les remarquables sentiments de respect et de sympathie exprimés par le conseiller d'Etat, une des belles intelligences du Parti radical vaudois, excitèrent la verve étincelante du représentant de la municipalité, socialiste comme on sait, qui sut montrer la nouveauté relative de cette position gouvernementale favorable au mouvement syndical ouvrier représenté en l'occurrence par la section centenaire. Il est bien vrai que nos organisations syndicales n'ont pas toujours bénéficié des faveurs des pouvoirs publics. Sans se forcer beaucoup, on pourrait rappeler des attitudes gouvernementales antérieures franchement hostiles aux travailleurs organisés et cela non pas seulement en pays de Vaud, mais dans tous les cantons et toutes les communes pour ne pas parler de l'exécutif fédéral. Mais le changement opéré prend de ce fait une signification encore plus grande et illustre de façon remarquable l'accroissement d'autorité du mouvement syndical libre dans notre pays. Peut-être même verra-t-on un jour les gouvernements se préoccuper moins de la protection des outsiders, des inorganisés, quand ils auront approfondi encore davantage les problèmes et constaté que pèse toujours le lourd handicap de la dépendance économique sur les travailleurs, tandis que les employeurs se font les champions d'une liberté sans limites quand il s'agit... des autres! Pensons par exemple au pouvoir redoutable dont le patron dispose de condamner au chômage, ou à ces conventions pas nécessairement écrites permettant de mettre à la raison l'outsider patronal en lui coupant toutes possibilités de se fournir en matières premières, ou simplement en le tenant à l'écart des centrales d'achat dont les prix sont bien inférieurs à ceux que l'isolé devra bien admettre. Or, les autorités semblent se préoccuper moins de ces limitations patronales à la liberté dont certains travailleurs se parent pour orner leur égoïsme et se vautrer

comme les coucous dans le nid des autres. Le *Journal des Associations patronales*, plutôt que feindre se préoccuper des atteintes de cette sorte à la sacro-sainte liberté individuelle, mais seulement quand elle va à sens unique, c'est-à-dire qu'elle gêne le mouvement syndical, ferait bien de songer à chercher la poutre qui lui bouche l'œil.

Signalons, pour fermer une parenthèse importante, mais qui n'a pas de rapport direct avec le sujet, que la section vaudoise de la Société suisse des maîtres imprimeurs délégua son spirituel président. Ce dernier eut le mérite de faire sourire l'auditoire et même de le faire rire par des « sortes » de la meilleure veine typographique et une offensive humoristique caractérisée contre les préventions entretenues, paraît-il, dans le monde ouvrier, de l'imprimerie spécialement, contre ces pauvres employeurs. Ce fut comme un prélude prophétique au concert discordant en cours actuellement dans l'imprimerie, où le contrat collectif de travail est remis sur le métier. L'apport patronal ne se borna pas d'ailleurs à cet intermède fort goûté de l'auditoire, mais fut complété par un don respectable à la caisse des infortunes de la section et l'œillet diplomatique destiné à la boutonnière des dames. On veut croire qu'en l'espace d'une année ni le parfum ni la couleur des œillets n'ont été oubliés par les heureux participants.

Ceux qui vécurent la cérémonie du centenaire se souviendront de la magistrale esquisse des succès obtenus par la fédération sur les plans contractuel, mutuel et social, brossée par le président central de la F. S. T., Karl Æschbacher. Dans cinq ans, quand l'heure du centenaire de la Fédération suisse des typographes elle-même sonnera, les historiographes du mouvement syndical suisse se pencheront probablement avec amour sur des pages d'histoire dont l'éclat illumine tout le mouvement ouvrier.

L'art n'avait pas été oublié dans cette manifestation. D'abord, comme il se doit, dans les imprimés, mais aussi par les productions de la Chorale typographique lausannoise, renforcée pour la circonstance. L'émotion commença avec l'*Hymne à Gutenberg*, pour s'accroître avec *Clarté*, de Mozart, et s'épanouir dans *Pays romand*. M. Simoncini, le magicien qui conduisit cet ensemble, acceptera-t-il notre hommage à douze mois de distance? Bien sûr, puisqu'il vibre encore de la joie ressentie au moment de l'exécution!

Il y aurait sans doute beaucoup à dire sur la soirée où les sens essentiels furent choyés particulièrement, c'est-à-dire le goût, l'ouïe, la vue. Mais cela nous entraînerait trop loin. Rappelons donc seulement le couronnement, c'est-à-dire la Journée romande des typographes réunissant sans ordre du jour les enthousiastes, vieux et jeunes, venus à leurs frais de partout et pour leur plaisir se retremper dans le bain annuel de la confraternité. C'est une démonstration unique de camaraderie et d'amitié qui dure déjà depuis des

décennies pour le bien de la collectivité typographique. Sans doute, les jus de nos treilles contribuent-ils à chauffer l'ambiance, ce que les doctrinaires du syndicalisme ne sauraient admettre. Mais, dans notre pays surtout et dans ce métier spécialement, l'empirisme constructeur est plus répandu que le doctrinarisme: Or, l'empirisme des typos n'exclut pas le secours des dieux pour corser la fraternité. Dans le brouhaha de cette apothéose, je songeais à une autre Journée des typographes romands que j'avais organisée à Berne en octobre 1940 pour honorer le cinq centième anniversaire de l'invention de l'imprimerie par Gutenberg. Cinq cents typos romands avaient pris la relève des Allemands défaillants — une fête avait été envisagée bien longtemps auparavant outre-Rhin, mais fut évidemment supprimée quand les hordes d'invasion se répandirent à travers le continent — pour honorer publiquement l'inventeur de Mayence en même temps que l'avènement de la meilleure des choses, l'imprimerie, dont le mérite essentiel est d'avoir fait resplendir la lumière, répandu largement l'instruction et la vérité dans le monde. Mais, comme la langue d'Esopé, l'imprimerie, par la faute des hommes, est devenue souvent la pire des choses, car elle contribua aussi à répandre la propagande, le mensonge, la démagogie et la haine. Chaque année, dans ces Journées romandes des typographes, c'est comme si les participants parodiaient le mot qu'on prête à Gutenberg « Et la lumière fut » en souhaitant « Que la lumière soit ». Ce vœu n'est pas aussi vain qu'on le pourrait supposer. Car la foi et la bonne volonté permettent encore et toujours de soulever des montagnes.

## II. Chronique

Dans une plaquette artistique, Henri Bühlmann trace un intéressant historique de Lausanne et Eugène Verdon, rédacteur du *Gutenberg*, organe de la Fédération suisse des typographes, évoque un siècle d'activité syndicale des typographes lausannois.

Il est évident que les deux sujets s'interpénètrent étroitement. Si Jean Belot n'avait pas imprimé le *Missel à l'usage de l'Eglise de Lausanne* en 1493, si d'innombrables imprimeurs ne s'étaient pas succédés et multipliés à Lausanne, après Rivery, les Le Preux, qui continuèrent la lignée des grands imprimeurs inaugurée par Belot, aucune nécessité ne se fut révélée de fonder un Syndicat des typographes en 1852. Et si le chef-lieu vaudois n'était pas devenu ville d'études, le Syndicat des typographes n'aurait pu se développer dans la même mesure.

Relevons entre autres l'hommage indirect aux Bernois, Bühlmann rappelant leur mérite d'avoir fondé, en 1537, l'Académie de Lausanne, « la plus ancienne école de théologie protestante de langue française ». En cette année du cent cinquantième anniver-

saire de l'entrée de Vaud dans la Confédération suisse, qui incite à évoquer incidemment les méfaits antérieurs de ces messieurs de Berne, il est indiqué d'insister aussi sur ce côté positif! Bien que cet événement soit un des éléments du développement ultérieur de la ville, en 1700 il n'y a toujours qu'un imprimeur à Lausanne pour 7000 habitants. En 1760, il y a trois imprimeries occupant ensemble seize ouvriers et un attrape-science. En 1900, la population lausannoise est de 46 000 âmes et la ville compte vingt établissements typographiques imprimant quelque septante journaux et revues. La fée électricité fait son apparition en 1902 et les moteurs hydrauliques disparaîtront peu à peu des ateliers. C'est l'époque de la concentration industrielle qui précédera celle des organisations syndicales survenue quinze ans plus tard. Aujourd'hui, 45 imprimeurs sortent 4 quotidiens, 189 journaux et périodiques de leurs presses.

Si l'on ne sait rien des conditions de travail des ouvriers à cette époque, en revanche on mentionne un contrat d'apprentissage passé entre le célèbre Felice, d'Yverdon, et un jeune homme. L'apprentissage était fixé à un an, le travail commençait à 4 h. 30 ou 5 heures pour s'étirer jusqu'à 20 heures durant six jours de la semaine, avec une demi-heure pour déjeuner et une demi-heure pour goûter, soit treize heures et demie à quatorze heures de travail effectif par jour, naturellement bien moins intensif qu'à notre époque. « Allumer le fourneau, fermer l'atelier chaque soir et remettre la clé au patron, balayer et ramasser les lettres tous les dimanches matins, ne pas faire de commissions pour les ouvriers » figurent parmi les engagements accessoires de l'arpète, « qui recevra en échange un écu neuf pour chaque semaine exactement remplie ». Tenant compte du pouvoir d'achat de la monnaie à l'époque, il s'agit certainement d'une bonne rémunération. Mais il s'agit là évidemment d'un cas d'espèces.

Outre ses autres mérites, la Révolution française de 1789 conduit à l'accroissement de la demande en imprimés de toutes sortes même en pays de Vaud, malgré l'interdiction faite en 1792 aux commis postaux de distribuer les divers pamphlets publiés dans le pays par les zéloteurs du futur libérateur (pas de tout le monde, bien entendu). Si la plupart de ces imprimés viennent de Paris, le chroniqueur note cependant la poussée de plusieurs officines clandestines à Lausanne. Le décret pour l'impression d'un *Bulletin officiel* en 1798 élargit naturellement aussi les débouchés de l'imprimerie, mais bien davantage encore l'avènement des journaux à la fin de ce même XVIII<sup>e</sup> siècle, dont la *Gazette de Lausanne* qui date de 1798.

Le grand œuvre des typographes, à Lausanne comme ailleurs, commence par la mutualité, dont les branches se multiplient et les prestations s'accroissent sans cesse. Depuis les débuts de l'organisation, leurs caisses indemnisent les invalides, les malades, la veuve et l'orphelin, plus tard les chômeurs et les vieux travailleurs bien

avant que le législateur s'en mêle. Tous ceux qui arpentent les routes du trimard reçoivent le viatique.

Trente ans avant la fondation d'un syndicat des typographes, en mars 1832, une Société typographique de secours mutuels de la ville de Lausanne voit le jour. Ce fait rentre dans la ligne générale de l'évolution observée en Suisse, où le mutualisme précéda sans cesse le syndicalisme. Mais à Lausanne, on ne mélange pas torchons et serviettes, si bien que les deux associations sont encore aujourd'hui indépendantes l'une de l'autre.

Puis c'est la réglementation des conditions de travail.

En 1860, la durée du travail est de treize heures par jour, mais s'étend de 5 heures à 20 heures, la différence étant consacrée aux repas et goûter. Cette durée du travail se réduira successivement à douze, dix et même neuf heures par jour en 1893. Cette dernière réforme témoigne qu'à la fin du siècle dernier le syndicalisme des typographes avait déjà conquis de sensibles améliorations des conditions de travail grâce à l'union exemplaire des membres à Lausanne comme ailleurs. Depuis 1919, la durée du travail est de quarante-huit heures par semaine et même de quarante-quatre heures pour les compositeurs à la machine, le meilleur traitement de ces derniers étant complété par une surcharge de 10 fr. par semaine sur les minima. Ces avantages particuliers ont été arrachés par une grève au moment où la linotype à grande production se répandit largement sur le marché, afin de limiter autant que possible le chômage.

Quant au salaire, il variait de 18 à 24 fr. par semaine en 1840. Le minimum est aujourd'hui de 160 fr. pour le chef d'une famille normale de quatre personnes dans la troisième année d'ouvrier.

Dès 1867 on voit apparaître les règlements d'apprentissage passés entre les maîtres imprimeurs et la Société typographique qui fixent la durée de l'apprentissage et même le nombre des apprentis. La formation professionnelle préoccupe donc tôt déjà les partenaires contractuels. Aujourd'hui, cette réglementation est très perfectionnée. Les organisations d'employeurs et de travailleurs collaborent activement pour l'élaboration des programmes d'apprentissage, l'organisation des examens d'orientation professionnelle, intermédiaires et finals. Sous le haut patronage de l'Office fédéral de l'industrie, des arts et métiers et du travail, une Commission centrale paritaire de l'apprentissage étend ses ramifications dans tous les cantons et coordonne les actions régionales éminemment utiles. Les patrons ont naturellement leur intérêt direct à une bonne formation professionnelle des jeunes. Mais, depuis bientôt cent ans, les pionniers du syndicalisme dans l'imprimerie proclament que plus étendues sont les capacités professionnelles de l'ouvrier et plus il devient bon syndicaliste. Ce fut jadis de la prescience, c'est aujourd'hui de l'expérience révélée: le syndicalisme fait fructifier le mieux le capital que constitue pour

l'ouvrier son bagage professionnel. En 1942, on inaugure l'excellente Ecole romande de typographie, à laquelle s'intéresse activement la section de Lausanne et la Fédération suisse des typographes, comme les instances cantonale et fédérale compétentes de la Société suisse des maîtres imprimeurs.

Une autre longue expérience fructueuse, encore trop peu répandue ailleurs, c'est le service paritaire de placement dans l'imprimerie en Suisse, dont les services sont inappréciables.

Cela nous mène directement à l'Office professionnel de l'imprimerie en Suisse, cet organe, paritaire également, chargé de l'application et de la surveillance du contrat collectif de travail, créé d'ailleurs à la même époque, dirigé par un secrétaire permanent au service de la communauté. Tout un système de collaboration en quelque sorte, dont la section de Lausanne peut revendiquer une part du mérite, sinon lors de son avènement, du moins dès le début de ce siècle.

1913, c'est l'année de la conquête d'une première convention professionnelle pour la typographie romande dont le pendant pour la Suisse allemande, de 1907, en est déjà à sa première révision générale. Du coup, les conditions de travail s'améliorent considérablement en Suisse romande. Mais hélas, en marge de ses innombrables méfaits dans les pays où elle dévore la jeunesse et détruit les richesses, la première guerre mondiale étend ses ravages économiques jusque dans les pays neutres. Crise, chômage, misère, mécontentement, luttes sociales forment le triste bilan de cette époque. Ce n'est pas encore l'ère de la courtoisie du bon ton et de la sympathie dans les rapports entre les autorités et les syndicats ouvriers. Quand les revendications du peuple pour des salaires ajustés au renchérissement ou pour des secours de chômage se font plus pressantes, on fait appel aux dragons pour disperser les foules indisciplinées. Toute cette admirable organisation dont la seconde guerre mondiale donne l'exemple, qui permet de maintenir le moral du peuple et de décourager les velléités hitlériennes de « libérer », partout où il se peut, les minorités opprimées, n'existe pas. On ne connaît pas de rationnement si efficace, le sévère contrôle des prix, la compensation pour perte de salaire et de gain aux militaires en service actif, les taux d'ajustement de salaires au renchérissement (qui constitue sans doute un rationnement unilatéral de la rémunération ouvrière jusqu'en 1945, mais a du moins l'avantage de favoriser le versement rapide d'allocations de renchérissement), l'assurance-chômage, la Section armée et foyer, etc. Un large fossé sépare les chefs de l'armée et le peuple, surtout après certain scandale dit des colonels. Si le mégalomane qui prétendait instaurer un nouvel ordre millénaire dans le monde avait sévi alors, il est fort probable que notre pays n'aurait évité ni l'invasion, ni l'occupation, ni les inestimables dommages qui en auraient découlé. C'est à

cette époque que la fameuse image « les prix montent par l'ascenseur et les salaires par l'escalier de service » aurait eu toute sa saveur. Le chômage, la misère, l'incompréhension gouvernementale aggravée par l'incroyable inertie patronale sont à l'origine de ce mouvement de masse, la grève générale de 1918, dont on fit longtemps supporter la responsabilité au seul mouvement ouvrier. En fait, c'était l'incurie des pouvoirs publics ajoutée à la mauvaise volonté des employeurs qui fit déborder le vase. Ces incroyables tribulations secouent bien entendu aussi le monde de l'imprimerie. Les grèves se succèdent, le plus souvent pour obtenir des ajustements de salaires au renchérissement. Ce n'est évidemment pas le moyen idéal pour améliorer les rapports du travail. Mais les gens du livre n'ont vraiment pas le choix des moyens.

En 1922 d'ailleurs, avec une espèce de sadisme, la Société suisse des maîtres imprimeurs prendra sa revanche en résiliant la convention professionnelle et en mettant fin à l'expérience de la communauté professionnelle. Les typos se mettent en grève, ceux de Lausanne aussi. On voit même le Tribunal de police de Lausanne prendre parti contre les grévistes et condamner le président de la section à dix jours d'emprisonnement, à 500 fr. d'amende et aux frais de la cause. Ce jugement inique n'empêche pas les Lausannois de poursuivre la lutte jusqu'au bout. S'il est vrai que ce régime perfectionné réglant les rapports du travail n'avait pas empêché de nombreuses grèves, il avait du moins eu le mérite de réduire les luttes sociales à leur plus simple expression. Cette destruction aveugle de différents organes de la communauté professionnelle fut accueillie avec consternation non pas seulement par les typographes, mais par tous ceux qui suivaient l'expérience avec un intérêt passionné. La convention professionnelle fut remplacée par le contrat collectif de travail pour l'imprimerie en Suisse, toujours en vigueur aujourd'hui, bien qu'il ait été révisé plusieurs fois.

Le temps adoucit les haines et les querelles, dit-on très justement. En l'occurrence, les organes démolis furent bientôt reconstruits et l'édifice contractuel sans cesse perfectionné depuis cette dernière grande bataille de 1922. Depuis lors, il n'y eut plus de grève dans l'imprimerie suisse. Ce que les romantiques regrettent. Ils ont tort, car la grève n'est pas un objectif en soi, c'est un moyen d'aboutir à un résultat quand c'est absolument nécessaire. En toute conscience, on doit constater que la situation des travailleurs du livre s'est bien davantage améliorée dans ces trente années de paix sociale que durant la longue période des luttes héroïques, d'ailleurs inévitables.

Durant cette première guerre mondiale, deux événements particulièrement heureux survinrent pourtant dans la typographie helvétique. Le premier, c'est la fusion de la Fédération romande des typographes avec le Schweizerischer Typographenbund dès le 1<sup>er</sup>

janvier 1917 auquel s'était déjà rallié la Fédération tessinoise en 1910. Lors de la fondation du Typographenbund, en 1858, des syndicats locaux de Suisse romande furent déjà englobés dans cette association bientôt centenaire, mais il s'en séparèrent lors de la création de la Fédération romande en 1873 (de la Soc, comme disaient les anciens). Cette vaste concentration accrut considérablement la puissance de la Fédération suisse des typographes. Second événement heureux, c'est la fondation de l'Imprimerie Populaire de Lausanne en 1917, devenue aujourd'hui une des meilleures et des plus grandes entreprises spécialisées dans l'hélio, mais toujours à la hauteur également dans le procédé typographique.

Nous conseillons à ceux qui le peuvent de parcourir la plaquette du centenaire. Ils verront naître le plus ancien journal syndical de Suisse romande, *Le Gutenberg*, en 1872, suivront la courbe descendante de la durée du travail et l'indice montant des salaires, se réjouiront de l'accroissement des normes de travail et de leur constante amélioration au cours des temps. La limitation du nombre des apprentis, la fixation du délai de congé, la réglementation des emplois en coup de main, la fixation des surcharges pour heures supplémentaires, travail de nuit ou du dimanche, l'indemnisation des jours fériés ou des absences, les vacances, l'assurance-maladie, les réglementations spéciales pour compositeurs à la machine, conducteurs (imprimeurs) ou correcteurs, etc., forment le bilan majestueux auquel aboutit le mouvement syndical grâce à une action constante et décidée. Les jeunes verront surtout que rien ne fut obtenu sans luttes. Si depuis 1922 la Fédération suisse des typographes n'a pas recouru à la grève, c'est qu'il n'y avait pas nécessité d'y recourir pour obtenir satisfaction. La force du nombre, la qualité des syndiqués, leur esprit de solidarité, leur détermination aussi, ont suffi. La véritable force n'a pas besoin d'être mise en action pour triompher. Il suffit de pouvoir compter sur son potentiel au moment voulu.

Les partenaires de l'imprimerie s'affrontent de nouveau actuellement dans un mouvement contractuel. On verra probablement le contrat collectif de travail sortir amélioré de cette fièvre périodique, car le temps et les circonstances sont favorables. Tant que les imprimeurs refuseront de mettre leurs comptes sur table, on pourra supposer légitimement qu'ils ont les moyens de consentir de nouvelles concessions.

« Mutualité, solidarité, amélioration des conditions de travail, répartition équitable des fruits du travail, tels furent les desseins qui animèrent les fondateurs de la section, puis leurs successeurs, tels sont encore les objectifs de la section et de notre fédération », lit-on dans les conclusions de la plaquette du centenaire du Syndicat des typos lausannois.

### III. Conclusions

Notre mouvement syndical suisse tire une grande part de sa force de traditions anciennes. En Suisse allemande, les sections typographiques centenaires sont assez nombreuses puisque Saint-Gall a déjà passé par là en 1932, Zurich en 1946, Berne en 1948. Chez les menuisiers de Zurich, le centenaire du syndicat fut commémoré en 1939 et pour les travailleurs de la pierre de Zurich en 1946. Dans les autres syndicats, on s'approche assez rapidement de l'étape de cent ans.

En Suisse romande, ce ne sont pas les typos qui ouvrent la voie, mais les monteurs de boîtes du Locle en 1848, de La Chaux-de-Fonds en 1849, suivis immédiatement du Syndicat des typographes de Genève en 1850, des menuisiers de Lausanne et des typos, pour ne pas faire de jaloux, en 1852. C'est tout. Ce n'est déjà pas si mal.

Dans cinq ans, on verra mieux encore: la commémoration du centième anniversaire de la *Fédération suisse des typographes*, fondée le 15 août 1858 à Olten. Nous verrons à cette occasion que les spéculations des pionniers étaient si audacieuses qu'il fallut attendre notre époque pour les réaliser. Ils sont partis du mutualisme pour faire ensuite du syndicalisme revendicateur, avant de s'attaquer résolument à l'édification contractuelle.

Reste à couronner l'œuvre magistrale par la démocratie économique dans des communautés professionnelles évoluées.

On s'étonne des résistances patronales à semblable réforme qui ne tend pas à saper leur autorité dans l'entreprise, mais tout simplement à étendre largement la collaboration paritaire dans les métiers afin de garantir aux travailleurs une certaine sécurité de l'emploi, les assurer du moins que la communauté professionnelle mettra tout en œuvre pour combattre les crises. Le nouveau régime va de la mutualité à la solidarité paritaire. Il exigera sans doute des statistiques de la production et une répartition aussi équitable que possible des bénéfices du travail commun. On peut construire d'innombrables systèmes avec de tels objectifs, sans que l'initiative privée soit remise en question. Au contraire, elle sortirait renforcée de l'expérience, tandis que la résistance aveugle et outrancière porte en elle un danger certain pour le patronat. Des partisans de la communauté professionnelle qui se sont exprimés jusqu'ici, aucun n'a envisagé la suppression de l'intérêt pour payer le capital dans une mesure équitable. Aucun ne conteste davantage à l'employeur le droit à une rémunération qui correspond à ses prestations et à ses responsabilités, ni aux membres de la famille occupés dans l'entreprise. Même la nécessité de certains investissements ne prêtent pas à controverse. Mais ce qui constitue en revanche un privilège révolu, c'est celui qui consiste à donner à un seul homme ou à une direction le pouvoir de liquider froidement de la main-d'œuvre à

la moindre apparence de dépression économique, pour laisser aux autorités et aux organisations syndicales le soin de secourir les chômeurs — ce qui s'appelle socialiser les pertes — alors que la part des bénéfices de l'entreprise durant les bonnes périodes d'expansion sont écrémées par l'employeur ou les actionnaires. Le temps est venu, par des systèmes de compensation à organiser sur le plan paritaire, de prévoir des réserves pour la création d'occasions de travail en période de crise, d'assurer les travailleurs que la communauté professionnelle ou industrielle entend tout mettre en œuvre pour garder à l'ouvrier, à l'employé ou au fonctionnaire sa place de travail. Même si tel ne pourra pas toujours être le cas dans la pratique, la certitude qu'employeurs et travailleurs unissent loyalement leurs forces dans cette intention transformera le salarié en associé dans la profession.

Et c'est là un avantage moral de si grande valeur qu'il serait susceptible d'atténuer encore considérablement les heurts qui résultent de rapports du travail inadaptés.

Sans doute est-ce là une gageure difficile. Elle ne peut aboutir que dans un climat de confiance réciproque. L'expérience montre justement que les typographes, ceux de la section de Lausanne en particulier, avec leurs partenaires dans la communauté contractuelle, ont su créer ce climat. On peut donc espérer qu'un jour, dans les périodes calmes qui s'étendent entre deux mouvements contractuels, le problème essentiel pourra une fois être envisagé dans son ensemble, sans pleurs et sans grincements de dents.